



# **Annexe 2**

## **Compte rendu de la réunion plénière de concertation du 30 janvier 2024**



Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales

Marseille, le 03 JUIN 2024

Le préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
à  
Liste de destinataires in fine

Objet : Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2024 portant sur la présentation des hypothèses de fuseaux pour la création de la ligne électrique aérienne à 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent.

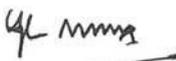
Pièces jointes :

- Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2024
- Diaporama projeté en séance
- Liste d'émargement

Dans le cadre de la procédure mentionnée dans la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002, les élus, les acteurs socio-économiques, les associations et les services de l'État concernés par le projet de création de ligne électrique aérienne à 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent ont été conviés à une réunion de concertation qui s'est tenue le 30 janvier 2024 à la préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille.

La première réunion de l'instance locale de concertation, tenue le 16 novembre 2023, a permis de présenter l'aire d'étude. Cette deuxième réunion a eu pour objet la présentation des fuseaux identifiés par RTE au sein de l'aire d'étude pour relier les postes électriques de Jonquières-Saint-Vincent (département du Gard) et de Feuillane (commune de Fos-sur-Mer, département des Bouches-du-Rhône).

Cette réunion de travail intermédiaire a permis à l'instance locale de concertation de s'exprimer sur les différents fuseaux et constitue une étape préparatoire en amont de la réunion de concertation n°3 qui se tiendra en juin, et dont l'objectif sera la présentation d'un fuseau de moindre impact.

  
Christophe MIRMAND

### Liste des destinataires

Monsieur Pierre DHARREVILLE, député de la 13ème circonscription des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Emmanuel TACHÉ DE LA PAGERIE, député de la 16ème circonscription des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Yohann GILLET, député de la 1ère circonscription du Gard  
Monsieur Jérémy BACCHI, sénateur des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Guy BENARROCHE, sénateur des Bouches-du-Rhône  
Madame Valérie BOYER, sénatrice des Bouches-du-Rhône  
Madame Marie-Arlette CARLOTTI, sénatrice des Bouches-du-Rhône  
Madame Brigitte DEVESA, sénatrice des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Jean-Noël GUIERINI, sénateur des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Stéphane LE RUDULIER, sénateur des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Stéphane RAVIER, sénateur des Bouches-du-Rhône  
Monsieur Denis BOUAD, sénateur du Gard  
Monsieur Laurent BURGOA, sénateur du Gard  
Madame Vivette LOPEZ, sénatrice du Gard  
Monsieur le président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Madame la présidente du Conseil Régional Occitanie  
Madame la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le président du Conseil départemental du Gard  
Madame la présidente de la métropole d'Aix-Marseille Provence  
Monsieur le président de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette  
Monsieur le maire d'Arles  
Monsieur le maire de Bellegarde  
Monsieur le maire de Beaucaire  
Monsieur le maire de Fos-sur-Mer  
Monsieur le maire de Fourques  
Monsieur le maire de Jonquières-Saint-Vincent  
Monsieur le maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône  
Monsieur le maire de Saint-Martin-de-Crau  
Monsieur le maire de Tarascon  
Monsieur le maire de Vallabrègues  
Monsieur le président de l'association des maires de France des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le président de l'association des maires de France du Gard  
Monsieur le président de l'association des maires ruraux du Gard  
Madame la présidente du PNR de Camargue  
Monsieur le président du PNR des Alpilles  
Monsieur le président du PETR du Pays d'Arles  
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence  
Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Arles  
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Istres  
Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Monsieur le secrétaire général des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le secrétaire général du Gard  
Monsieur le directeur régional de la DREAL Occitanie  
Monsieur le directeur régional de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Monsieur le directeur de la DDTM des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le directeur de la DDTM du Gard

Monsieur le directeur régional de la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Madame la directrice de la DSAC Sud-Est  
Monsieur le directeur régional de la DRAC Occitanie  
Madame la directrice régionale de la DRAC Provence-Alpes-Côtes d'Azur  
Monsieur le directeur du SDIS des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le directeur du SDIS du Gard  
Monsieur le commandant de la base aérienne d'Istres  
Monsieur le commandant de la base aérienne de la sécurité civile de Nîmes-Garons  
Monsieur le chef de service de l'UDAP des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le chef de service de l'UDAP du Gard  
Monsieur le directeur de l'ARS des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le directeur de l'ARS du Gard  
Monsieur le directeur territorial Midi-Méditerranée de l'ONF  
Monsieur le directeur de l'Agence Gard/Hérault de l'ONF  
Monsieur le délégué territorial de l'INAO Sud-Est  
Madame la déléguée territoriale de l'INAO Occitanie  
Monsieur le directeur de l'OFB Occitanie  
Monsieur le directeur de l'OFB PACA-Corse  
Madame la directrice régionale de l'ADEME Occitanie  
Monsieur le directeur régional de l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Madame la directrice territoriale de VNF  
Monsieur le président du GPMM  
Monsieur le délégué de rivage Provence-Alpes-Côte d'Azur du conservatoire du littoral  
Monsieur le président de la CCI du Pays d'Arles  
Monsieur le président de la CCI Aix Marseille Provence  
Monsieur le président de la CCI du Gard  
Monsieur le président de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône  
Madame la présidente de la chambre d'agriculture du Gard  
Monsieur le président de la FDSEA des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le président de la FDSEA du Gard  
Messieurs les co-présidents du Comité du foin de Crau  
Monsieur le président du syndicat des riziculteurs  
Monsieur le président du SYMADREM  
Monsieur le président du SMGAS  
Madame la présidente du SYMCRAU  
Monsieur le président d'ATMOSUD  
Monsieur le président de FNE Bouches-du-Rhône  
Monsieur le président de FNE Occitanie-Méditerranée  
Monsieur le président de la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Monsieur le président de la LPO du Gard  
Monsieur le président du Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Monsieur le directeur de la Fondation de la Tour du Valat  
Monsieur le président de l'association des Amis des marais du Vigueirat  
Monsieur le président de la fédération des chasseurs des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le président de la fédération des chasseurs du Gard  
Monsieur le président de la FDPPMA des Bouches-du-Rhône  
Monsieur le président de la FDPPMA du Gard  
Monsieur le président de l'association des pêcheurs Arles Saint-Martin-de-Crau  
Monsieur le président du Groupe de chiroptères de Provence  
Monsieur le président de l'association de défense et de protection du golfe de Fos-sur-Mer



Monsieur le président de NACICCA  
Monsieur de président de l'ADER  
Madame la présidente de la ligue de défense des Alpilles  
Monsieur le président du CPIE du Pays d'Arles  
Monsieur le président du GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Monsieur le président de la SPN du Gard  
Monsieur le président du COGARD  
Monsieur le président de l'association citoyenne de Jonquières-Saint-Vincent  
Monsieur le président du SMED des Bouches-du-Rhône  
Madame la directrice générale de Capénergies  
Monsieur le président de Territoire d'énergie du Gard  
Monsieur le président de PIICTO  
Monsieur le président d'Environnement industrie  
Madame la présidente d'Industries Méditerranée  
Madame la directrice territoriale d'ENEDIS Bouches-du-Rhône  
Madame la directrice territoriale d'ENEDIS Gard  
Madame la présidente de la CNR  
Monsieur le directeur de BRL  
Monsieur le délégué RTE Méditerranée  
Madame la déléguée territoriale Rhône Méditerranée de GRT Gaz  
Monsieur le directeur régional Provence Alpes Méditerranée d'Orange  
Monsieur le directeur d'exploitation Technipipe  
Monsieur le directeur technique de la SPSE  
Monsieur le chef de région Sud Trampil  
Monsieur le président de la SPMR  
Monsieur le PDG de la SAGESS  
Monsieur le responsable du pôle canalisation Sud-France d'Air Liquide  
Monsieur le directeur de site Lyondellbasell Fos-sur-Mer  
Monsieur le responsable d'inspection de la raffinerie de Fos d'ESSO  
Monsieur le chef du service pipeline de Géosel  
Monsieur le directeur d'exploitation Est de Vinci autoroutes

Les participants figurant dans la liste en Annexe 3 sont également destinataires du courrier.

## ANNEXE 1

### Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2024

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Service Énergie et Logement  
Unité réseaux et énergies renouvelables

Marseille, le XX février 2024

Réf : Dossier RTE n°2022-5-13  
Affaire suivie par : Victor GRONDAIN  
Courriel : victor.grondain@developpement-durable.gouv.fr

## RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

-----  
Départements des Bouches-du-Rhône et du Gard  
-----

Communes de : Arles, Beaucaire, Bellegarde, Fos-sur-Mer, Fourques, Jonquières-  
Saint-Vincent, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et  
Vallabrigues  
-----

Objet : Création d'une ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre  
Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent,  
-----

Dossier présenté par RTE  
Réseau de transport d'électricité  
-----

Réunion de concertation du 30 janvier 2024

Présentation des hypothèses de fuseaux  
-----

Compte rendu de la réunion

La réunion débute à 15H00

### Ouverture

**Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône** souhaite la bienvenue à l'assemblée présente au sein des grands salons de la préfecture et remercie l'ensemble des participants pour leur venue, compte tenu du contexte et des problématiques de circulation. Monsieur le préfet remercie également le secrétaire général de la préfecture du Gard et l'ensemble des élus des départements du Gard et des Bouches-du-Rhône, Madame la présidente de la commission entreprise, artisanat et commerce, économie sociale et solidaire, économie solidaire du Conseil Régional ainsi que l'ensemble des représentants du monde économique, Messieurs les présidents des chambres de commerce et d'industrie

Monsieur le préfet précise que cette deuxième réunion de concertation fait suite à la réunion du 16 novembre dernier, qui s'est tenue à Arles et qui était présidée par Madame la sous-préfète. Monsieur le préfet tient également à saluer le porteur du projet RTE et ses représentants, notamment M. OZONE, directeur délégué Méditerranée, M. BERASSEN directeur du Centre de Développement et Ingénierie de Marseille et Pascale HENAFF, responsable du projet.

Il est rappelé que l'enjeu de cette ligne est de répondre aux problèmes de raccordement électrique des territoires méridionaux. La réalisation de cette infrastructure conditionne également les projets industriels qui intéressent le territoire de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer. Ces deux projets, ces deux ambitions concomitantes sont naturellement la raison de ce projet. Il s'agit de disposer de la ressource énergétique nécessaire pour permettre de lutter contre les effets du réchauffement climatique, engager la décarbonation des industries historiques qui sont situées autour de l'étang de Berre et permettre également le développement d'autres activités industrielles. Il s'agit également de sécuriser l'ensemble de l'alimentation électrique d'une zone structurellement fragile et susceptible, le cas échéant, d'être interrompue, et c'est aussi la raison de cette infrastructure.

S'agissant du premier objectif qui est celui de conduire la décarbonation, la France a pris des engagements importants qui sont les engagements de l'Union européenne dans le paquet législatif « Fit for 55 », qui prévoit une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Pour permettre de conduire cet objectif qui est décliné dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique qui a été engagée dans cette région le 27 novembre dernier, il faut cibler en priorité les activités industrielles, puisqu'elles représentent 20% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le département des Bouches-du-Rhône étant lui-même à l'origine de 95% de ces émissions pour ce qui concerne les émissions régionales d'origine industrielle. L'enjeu est donc de pouvoir accompagner cette décarbonation, faire en sorte que les activités historiques industrielles puissent bénéficier de la capacité de disposer d'une énergie qui leur est nécessaire pour opérer cette transition. Mais c'est aussi l'occasion de permettre de construire cette industrie du 21<sup>ème</sup> siècle dans un contexte de concurrence internationale pour la production des énergies renouvelables, qui s'organise également autour d'une électrification massive des activités industrielles et dont le littoral méditerranéen a besoin. La marche à franchir pour permettre de satisfaire cet objectif permet de préciser l'objectif des travaux que conduit RTE.

La concertation dite Fontaine associe les élus des collectivités concernées, les conseils départementaux, l'ensemble des services de l'État, pour déterminer les moyens de sécuriser

cet approvisionnement et de choisir donc, au terme de cette concertation, le fuseau dit « de moindre impact », c'est-à-dire la zone qui sera la plus appropriée pour le passage sur le territoire de cet ouvrage, compte tenu des enjeux multiples que nous devons prendre en considération : les enjeux socio-économiques mais également les enjeux de sites, les enjeux de protection patrimoniale, les enjeux également liés aux formes d'urbanisation etc. Il faut donc, au terme de cette démarche, que soit construite, avec tous les acteurs, la solution optimale prenant en compte l'ensemble de ces contraintes, dans le respect d'un calendrier impérieux, tenant compte des exigences de sécurisation des ouvrages électriques, mais aussi des besoins des industriels. Les travaux qui ont été conduits jusqu'à présent ont permis d'identifier plusieurs fuseaux possibles pour le passage de la nouvelle ligne, qui seront versés au débat. Le faisceau unique ne sera pour ce qui le concerne déterminé que vers la fin du premier semestre 2024, ce qui signifie que les concertations en cours vont naturellement se poursuivre et elles se poursuivront en les élargissant au public avec le lancement d'une concertation préalable du public du 12 février au 4 avril prochain et nous aurons l'occasion d'organiser une première réunion dans ce cadre le 15 février.

Monsieur le préfet remercie à cet égard Monsieur Jean-Marie BLANCHET d'être présent en séance. Il sera le commissaire enquêteur en charge du bon déroulé de cette concertation préalable du public.

Ce projet suscite bien sûr un certain nombre de réserves ou de craintes quant à son impact environnemental dans une zone qui est extrêmement riche à l'échelle des deux départements. Riche de ses enjeux de sites mais également économiques, notamment en matière d'agriculture ou de tourisme. C'est donc important que soit abordé l'ensemble de ces enjeux de façon transparente. Il y a la possibilité de choisir, parmi les différentes options qui seront proposées au terme des concertations, un fuseau de moindre impact. Les exigences économiques auxquelles nous sommes confrontés, les exigences d'autonomie énergétique mais également les ambitions industrielles qui sont portées pour ce territoire l'exigent, et notre objectif commun est que cette démarche de concertation permette de construire ce consensus. Monsieur le préfet donne la parole à Sébastien FOREST de la DREAL.

#### **Rappel du cadre réglementaire**

**M. Sébastien FOREST, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement** transmet la parole à son équipe pour un rappel du cadre réglementaire.

**M. Victor GRONDAIN, chargé de mission Réseaux de transport d'énergie à la DREAL PACA**, rappelle que tout projet d'ouvrage électrique à partir de 63kV doit faire l'objet d'une concertation, dite « Fontaine », visant à préparer les étapes réglementaires de son autorisation. En parallèle, les projets de ligne à Très Haute Tension (>400kV et longueur de ligne >10km) doivent également faire l'objet d'une concertation préalable du public.

Le projet de ligne 400kV entre les postes sources de Feillane (situé à Fos-sur-Mer) et Jonquières (situé dans la commune de Jonquières-Saint-Vincent dans le Gard), ne déroge pas à ces obligations réglementaires, qui sont placées sous l'égide du Préfet coordonnateur des Bouches-du-Rhône.

La première réunion de concertation, tenue le 16 novembre 2023 et associant l'ensemble des acteurs (élus, administrations, associations représentatives des populations concernées, responsables socio-économiques régionaux), a permis de valider l'aire d'étude.

Depuis, un travail d'identification des contraintes et des enjeux de l'aire d'étude a permis d'identifier des fuseaux envisageables.

Cette deuxième réunion de l'instance locale de concertation doit permettre de présenter la méthodologie et les enjeux qui concourent à l'identification des différentes hypothèses de fuseaux. Cette étape intermédiaire s'inscrit dans une démarche progressive devant permettre, en juin 2024, la définition d'un fuseau de moindre impact, au sein duquel sera ensuite recherché le tracé de détail pour le passage de la ligne électrique.

Cette deuxième réunion marque également le lancement de la concertation préalable du public. Les projets de ligne de tension supérieure à 400kV et de longueur de ligne supérieure à 10km doivent en effet faire l'objet d'une concertation préalable du public menée au titre du Code de l'Environnement. La CNDP est habituellement saisie pour mener à bien cette concertation, cependant, la loi APER du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables prévoit des dispositions dérogatoires, notamment, pour les projets de raccordement se rapportant à des projets de décarbonation, comme c'est le cas ici.

Cette dérogation permet ainsi de coordonner plus efficacement la concertation Fontaine avec la concertation préalable du public, le tout sous l'égide de Monsieur le Préfet coordonnateur, et sans saisine de la CNDP. Le dispositif de concertation préalable du public sera développé plus loin dans la présentation par RTE.

M. GRONDAIN laisse ensuite la parole à RTE.

#### Présentation du projet

**M. BERASSEN** rappelle que la lutte contre le changement climatique est un enjeu primordial pour nous et les générations futures, et des objectifs très ambitieux ont été fixés par l'Europe et la France : au moins 55% d'ici 2030 de réductions des gaz à effet de serre et -35% pour l'industrie. Les défis sont importants et les délais sont très courts.

Par ailleurs, la stratégie française pour l'énergie et le climat est déclinée dans un cadre législatif, notamment à travers la loi de programmation énergie-climat, la stratégie nationale bas carbone etc. RTE, du fait de sa mission de service public, se doit d'accompagner cette transition et de la rendre possible.

D'un point de vue électrique, il y a un défi climatique qui implique une grande bascule, une course pour sortir des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). Aujourd'hui, 60% de la consommation d'énergie est représentée par du pétrole et du gaz. Cette grande bascule s'appuie sur deux points : une grande sobriété énergétique et le passage d'une énergie fossile à une énergie électrique décarbonée. Cela se traduit très concrètement par une augmentation importante de la consommation d'électricité dans les années à venir.

Dans les dernières informations publiées par RTE, il est prévu 35% d'augmentation de la consommation électrique à horizon 2035. C'est considérable et viser la neutralité carbone à horizon 2050 implique une électrification massive de nos usages, et cela concerne tous les acteurs : collectivités, pouvoirs publics, entreprises, industriels et les ménages.

Si on réalise un zoom sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce mouvement se traduit par un besoin d'électricité considérable à l'horizon 2030. On estime quasiment un doublement de la consommation de la région, qui aujourd'hui, en fonction des saisons et des points journaliers, se situe entre 5000 à 8000 mégawatts.

La région est engagée dans la transition énergétique. Les habitants décarbonent leurs usages soit par la mobilité soit par des changements de mode de chauffage, en passant des chauffages au pétrole ou au fioul vers des chauffages électriques. L'industrie s'engage massivement dans un mouvement de décarbonation et l'attractivité du territoire permet aussi

de nouvelles opportunités de réindustrialisation. Particulièrement sur la zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer, qui est une des zones les plus émettrices de CO<sub>2</sub> en France, les défis sont immenses, les délais sont courts avec comme objectif d'ici 2030 35% de réduction de gaz à effet de serre attendus, avec à la clé le maintien de l'activité industrielle, son développement et des emplois.

Il y a un contexte de déséquilibre structurel régional entre la production et la consommation d'électricité : 60% de la consommation de la région PACA est produite en dehors, principalement en vallée du Rhône. Donc, dans un contexte de quasi-doublement de la consommation à horizon 2030, une adaptation du réseau électrique paraît nécessaire. C'est un réseau électrique qui a été structuré dans les années 70/80 et qui n'est plus adapté aujourd'hui pour permettre cette transition énergétique.

Cela nous paraît intéressant de donner un éclairage sur quelques zones qui sont aussi assez similaires, avec une dynamique de décarbonation et de réindustrialisation assez forte. À ce titre, les zones de Dunkerque au nord de la France, Le Havre à l'ouest et le sud avec Fos-sur-Mer ont des dynamiques similaires, qui se traduisent par une augmentation considérable de la consommation électrique dans les années à venir, un besoin d'adaptation des infrastructures électriques importantes et notamment au niveau des grandes infrastructures, « les grandes autoroutes » de l'électricité dont les lignes électriques à 400 000 volts.

Ces projets de développement sont déjà bien engagés sur ces 3 zones avec des concertations du public déjà engagées, voire pour certaines terminées sur le nord et à l'ouest. Concernant la ligne 400 kV Feuille-Jonquières, la concertation publique va être engagée d'ici quelques jours.

Également, il paraît intéressant de préciser que la dynamique de raccordement sur la zone de Fos est toujours aussi forte avec des nouvelles demandes de raccordement qui parviennent à RTE. Il y a à ce jour 12 demandes contractualisées, donc acceptées par les clients, avec une puissance acceptée équivalente à 3400 mégawatts à l'horizon 2030.

La décarbonation est donc bien engagée, avec un besoin d'électricité considérable et cela dans des délais très courts. RTE, en tant qu'opérateur de mission de service public, a pour objectif d'accompagner cette transition et anticiper les infrastructures électriques nécessaires. Face à ces besoins rapides, RTE a déjà naturellement engagé des actions d'optimisation et de renforcement du réseau existant. Ces actions ne sont malheureusement pas suffisantes et le réseau doit être renforcé par la création d'un nouvel axe de forte capacité 400 000 volts entre Fos et Jonquières. L'objectif est d'acheminer la production issue principalement de la vallée du Rhône, et d'assurer la sécurité et l'alimentation électrique de la région puisque, dans un contexte de doublement de la consommation de la région, la sécurisation est un enjeu essentiel. Depuis quelques mois déjà, RTE a lancé la concertation avec le territoire et ses acteurs, avec pour objectif d'apporter des réponses aux besoins et le meilleur équilibre pour le territoire. Avant la réunion du 16 novembre 2023, qui a permis la validation de l'aire d'étude, RTE sillonné le territoire et a rencontré plus de 150 acteurs. C'est ce qui a permis de recueillir à la fois les différents points de vue, avis, et ce qui a permis de proposer l'aire d'étude pour validation au préfet, ce qui a constitué une étape importante.

La concertation se poursuit et les rencontres se multiplient. Il s'agit d'un processus itératif, avec aujourd'hui une étape intermédiaire dans le processus dit de concertation Fontaine. Cela permet de partager les avancées réalisées à l'issue des différentes rencontres et études en cours. Cela permet de partager en concertation les fuseaux ou les passages qui sont aujourd'hui envisageables et possibles. Ce processus va se poursuivre puisque la concertation

va continuer et sera aussi complétée par la concertation du public à partir du 12 février jusqu'au 7 avril.

C'est une fois l'ensemble des avis et des points de vue des parties prenantes recueillis que RTE sera en capacité de proposer le meilleur équilibre entre le faisceau de passage de la ligne et le territoire. La parole est donnée à Pascale HENAFF, manager de projet, pour la présentation des hypothèses de fuseaux.

#### **Présentation des enjeux de la zone d'étude**

**Pascale HENAFF (RTE)** précise que l'objectif est de présenter la méthodologie pour passer de l'aire d'étude à des fuseaux dans lequel l'ouvrage pourra prendre place.

Le cabinet GÉONOMIE, cabinet indépendant représenté par madame ALVAREZ, travaille pour RTE et est chargé d'élaborer tous les dossiers de concertation et les dossiers administratifs, jusqu'à la déclaration d'utilité publique et les autorisations de détail.

La parole est donnée à Madame ALVAREZ pour présenter les données recueillies sur l'aire d'étude

**Fabienne ALVAREZ** explique qu'à l'intérieur de l'aire d'étude, un recensement des principales composantes de l'environnement, du milieu physique, naturel, humain, patrimonial et paysager a été réalisé afin de dresser un état initial qui est détaillé dans le dossier transmis aux participants. Elle rappelle les grandes caractéristiques pour chaque thème :

- Concernant le milieu physique, la topographie est plane à l'exception du massif des Alpilles et des Costières de Nîmes.

L'hydrographie s'organise autour du Rhône, avec le grand Rhône et le petit Rhône, puis le delta du Rhône avec ses plans d'eau, ses marais et ses canaux d'irrigation. Concernant les eaux souterraines, il y a 8 captages d'eau potable protégés souvent par des périmètres de protection.

Pour les risques naturels, il y a un risque inondation qui se situe sur une large part de l'aire d'étude et qui n'a pas été cartographié pour des raisons de visibilité. Un risque de retrait gonflement des argiles et des mouvements de terrain est également présent.

- Concernant le milieu naturel, il y a plusieurs types de protections. Tout d'abord les zones d'inventaire avec les zones naturelles d'intérêt écologiques et faunistiques (ZNIEFF). Il y a 10 ZNIEFF de type 2 et 18 ZNIEFF de type 1. Il y a également des zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO). Globalement, l'ensemble des ZNIEFF dessine les contours des principaux secteurs à enjeux pour le milieu naturel.

Il y a également des sites Natura 2000 avec 5 zones spéciales de conservation (ZSC) liées à la protection des habitats et 3 zones de protection spéciale (ZPS) liées à la directive oiseaux.

Il y a également deux parcs naturels régionaux : le PNR de Camargue et le PNR des Alpilles, une protection réglementaire avec deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope, deux réserves naturelles nationales et une réserve régionale, une réserve de biosphère qui couvre une large part de l'aire d'étude et un site Ramsar qui vise à protéger les milieux humides.

On retrouve également des protections par maîtrise foncière avec deux espaces naturels sensibles au département, trois sites du conservatoire des espaces naturels, cinq sites du conservatoire du littoral et plusieurs sites de compensation environnementale.

Ensuite, les protections liées aux continuités écologiques : le Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) intègre les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) qui définissent des secteurs à protéger pour maintenir des continuités écologiques notamment via les trames vertes et bleues, les corridors, les réservoirs de biodiversité. Ces éléments de continuité sont traduits dans les documents d'urbanisme par le biais de protection linéaire ou surfacique comme les haies, les espaces boisés classés et haies préservées.

Enfin, trois projets en lien avec la protection de la biodiversité sont en cours : l'extension du périmètre du PNR de Camargue, l'extension de la réserve des Coussouls de Crau et la création d'une réserve naturelle régionale au niveau des marais de Meyranne.

- Concernant le milieu humain et plus spécifiquement l'urbanisation et les activités économiques, les agglomérations présentent un bâti relativement regroupé. Cependant, un habitat dispersé assez important est présent dans les zones agricoles.

Il y a une industrie en fort développement avec la zone industrielle portuaire Fos, de nombreuses zones d'activité dans toutes les villes : Arles, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Beaucaire, Bellegarde et une activité touristique qui constitue un atout majeur pour le territoire.

L'agriculture est très dynamique, diversifiée et spécifique à la région avec des cultures maraîchères et fruitières, le foin de Crau, le riz de Camargue et les vins de Costières de Nîmes. L'agriculture se développe sur des territoires qui présentent souvent des caractéristiques particulières, souvent liées aux qualités agronomiques des sols. Cette agriculture a souvent fait l'objet d'investissements importants, notamment des systèmes d'irrigation.

Concernant les infrastructures routières de niveau régional, voire international, on retrouve la A54, la RN 113, RN 568 et 569 et la LGV Méditerranée.

On note la présence de nombreuses canalisations de transport de gaz fluide et carburant qui convergent sur la zone industrielle et portuaire, ainsi que des installations liées aux énergies renouvelables, avec 4 parcs éoliens et des parcs photovoltaïques existants ou en projet.

Des servitudes aéronautiques et radioélectriques liées principalement à la base militaire sont également présentes.

- Enfin, concernant le paysage et le patrimoine, il a été recensé 143 monuments historiques (classés ou inscrits) dont la plupart se situent dans les agglomérations de Arles, Beaucaire et Tarascon.

Trois sites patrimoniaux remarquables se situent sur Arles et Beaucaire ainsi que deux sites classés et un site inscrit.

Il y a également des zones de présomption prévues et de prescription archéologique, essentiellement dans le Gard sur les communes de Beaucaire et de Jonquières-Saint-Vincent. Des sites et paysages sont protégés par la directive de protection et de mise en valeur du paysage qui s'étend jusqu'à l'est d'Arles.

Enfin, des espaces remarquables du littoral couvrent des secteurs au niveau des communes littoral.

#### **Présentation de la méthodologie appliquée pour définir les hypothèses de fuseaux**

### **Pascale HENAFF RTE / Fabienne ALVAREZ GEONOMIE**

**Pascale HENAFF** explique que l'objectif est de prendre en compte l'ensemble des données présentées et la grande richesse du territoire afin d'arriver, in fine, à trouver la meilleure solution pour le passage de la ligne. La méthodologie appliquée pour la définition des fuseaux est expliquée.

La première étape de la méthode vise à hiérarchiser les enjeux. Pour les enjeux à éviter prioritairement : RTE voulait véritablement ne pas faire passer l'ouvrage au niveau des périmètres de protection immédiat des puits de captage, des réserves naturelles nationales, des sites de conservatoire des espaces naturels, des espaces naturels sensibles du département, des sites de conservatoire du littoral, des zones d'habitat dense et agglomérations, des sites classés et des sites patrimoniaux remarquables.

Ces zones, présentées lors des différents rendez-vous avec les membres de l'instance locale de concertation, sont représentées par des zones bleu foncé sur les cartes de présentation.

Ces enjeux, répertoriés dans cette première étape, ont conduit à une première délimitation d'espaces dans lesquels les réflexions vont être menées.

Les enjeux importants sont ensuite représentés en bleu clair sur la carte projetée : périmètres de protection éloignés toujours au niveau des puits de captage, zones de sauvegarde exploitées ou non exploitées, réserve naturelle régionale, toutes les surfaces dans lesquelles il y a des mesures compensatoires, les espaces boisés classés, les zones d'urbanisation futures, les zones d'équipement, les zones industrielles, les carrières, sites inscrits, les périmètres de protection de monuments historiques, les espaces remarquables du littoral.

Il y a donc un volume important de données cartographié et positionné sur l'aire d'étude, et une première cartographie permet donc d'identifier des chemins de passage possibles pour l'infrastructure.

Des fuseaux sont recherchés dans les espaces cartographiés restant en blanc, donc en dehors des zones présentées en bleu foncé et en bleu clair.

Mme HENAFF explique qu'ensuite, la deuxième étape va permettre de présenter les fuseaux identifiés dans les parties blanches, néanmoins non vides d'enjeux.

Elle indique qu'ont été identifiés :

- un fuseau à l'est d'Arles ;
- un fuseau à l'ouest d'Arles ;
- et 3 transversales inter-fuseaux, permettant de relier les fuseaux est et ouest, et de traverser le Rhône.

### **Présentation des différents fuseaux**

**Mme HENAFF** présente les différentes hypothèses de fuseaux :

- Fuseau Est :

Cette hypothèse emprunte à la sortie du poste de Feuillane le terre-plein central délaissé de la route N568, avec un tracé rectiligne.

Il est hors milieu naturel, sans enjeu répertorié. Cependant, ce linéaire présente une forte visibilité sur les principaux axes d'accès aux territoires, et il existe des servitudes aéronautiques de la base militaire, qui limitent la hauteur des pylônes.

À noter que hormis la compatibilité de la ligne avec un projet de piste de la base militaire d'Istres, le projet est totalement compatible avec les servitudes existantes : les pylônes rentrent dans le gabarit mais seront un peu plus serrés. Il y a effectivement des projets au niveau de cette base militaire et un travail est mené en parallèle afin de trouver une solution de compatibilité.

Le fuseau Est remonte ensuite jusqu'à Tarascon par la plaine du Vigueirat avec l'avantage d'avoir un fuseau qui reste à distance de la grande majorité des habitations, très nombreuses entre Arles et Saint-Martin-de-Crau. Le relief peut également atténuer la visibilité de la ligne de loin.

Les inconvénients sont que le projet se situe dans le cône de visibilité défini dans la directive paysagère des Alpilles, avec notamment la présence du milieu naturel d'intérêt, le canal de la vallée des baux, les marais et étang de la Gravières et une covisibilité avec l'abbaye de Montmajour.

L'extension prévisionnelle du Parc de la Camargue a été évitée, en revanche, l'extension du parc des Alpilles étant totalement transversale jusqu'à Arles, RTE le traverse, dans sa partie la moins humide. Au niveau de Tarascon, le fuseau contourne l'agglomération de Tarascon pour rejoindre le poste de Jonquières.

Les avantages sont que le fuseau est hors milieu naturel à enjeux répertoriés et que le potentiel tracé est regroupé dans un couloir de lignes existantes au nord de Tarascon.

Les inconvénients sont que le fuseau est en secteur agricole sur des terres à fort rendement, il y a une co-visibilité potentielle avec certains monuments répertoriés monument historique et une potentielle visibilité depuis la ville de Tarascon. La difficulté majeure pour la construction d'un ouvrage étant la traversée du Rhône, une solution serait de traverser au même endroit que la ligne déjà existante.

- Fuseau Ouest :

Ce fuseau part du poste de Feuilane et contourne les marais du Vigueirat, de Meyranne et de Chanoines. L'avantage est donc d'être hors des milieux naturels à enjeux répertoriés, avec peu d'espaces habités compris dans le fuseau.

Les inconvénients sont que le fuseau est très proche de la réserve naturelle nationale et d'un arrêté de protection de biotope, qu'il y a une covisibilité potentielle avec la Bergerie de la Favouillane (monument historique en cours de réhabilitation) ainsi qu'une proximité du bourg de Mas-Thibert et son habitat dispersé, et enfin des enjeux agricoles, notamment en matière de système d'irrigation.

Au sud d'Arles, en empruntant la D35, le tracé surplombe un terrain du conservatoire du littoral.

Le fuseau traverse le Rhône au sud de l'agglomération d'Arles et, à partir de ce point, le fuseau suit le tracé de l'unique liaison électrique à 63000 volts existante pour traverser les territoires communaux de Fourques, Bellegarde, Beaucaire et Jonquières-Saint-Vincent, et ce jusqu'au poste de Jonquières. Le fuseau est hors des principaux milieux naturels à enjeux répertoriés. On est en substitution d'un ouvrage électrique haute tension existant. Dans le Gard, les perceptions pourraient être limitées grâce aux nombreuses haies coupe-vent.

Le fait que le fuseau soit en partie en milieu agricole, dans un secteur de vignoble et de tourisme, représente cependant un inconvénient. Le fuseau est plus au sud dans le parc de la Camargue

L'idée serait effectivement d'avoir une substitution de la ligne aérienne 63kV, qui pourrait être mise en souterrain sous voirie, par la 400kV. Cela réduirait l'impact au niveau des zones agricoles traversées

- **Transversale 1 :**

Au Sud de Beaucaire et de Tarascon, cette transversale franchit le Rhône au niveau de l'usine Fibre Excellence. Il existe des parcs éoliens en rive gauche et des zones d'activités en rive droite. La transversale s'insère entre un bâti dispersé dense dans la vallée qui tangente la carrière.

L'inconvénient est que le fuseau et la transversale sont assez proches des zones urbaines de Tarascon et Beaucaire.

L'avantage est d'éviter le contournement par le nord de Tarascon et de Beaucaire.

Cette transversale permet d'utiliser le fuseau Est par le Nord, et présente l'intérêt d'utiliser les lignes existantes qui traversent déjà le Rhône.

- **Transversale 2 :**

Cette transversale est située au nord d'Arles, et s'insère entre deux espaces à enjeux mais où la ripisylve est un petit peu moins dense. Cette transversale traverse des terres agricoles.

Cette transversale nécessite néanmoins la traversée de la Ripisylve du Rhône, qui est un secteur fréquenté par l'avifaune. Ces secteurs sont composés de terres agricoles riches.

- **Transversale 3 :**

Composée de deux branches (une dans un sens, et une dans l'autre), cette transversale permet de relier l'hypothèse Est à l'hypothèse Ouest, au niveau des zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau, entre les routes nationales 568 et 113.

Étant en position centrale, elle permet l'alternative entre les deux hypothèses et évite les marais de Meyranne.

Les inconvénients sont la présence de bois ponctuels en espace boisé classé et espace remarquable du littoral, ainsi qu'un périmètre de protection rapproché pour le captage d'eau. Un maximum d'efforts sera réalisé pour éviter ces secteurs dans les études de détail.

Mme HENAFF précise que ces fuseaux de passage seront encore discutés ensemble, l'objectif étant que le fuseau le meilleur soit défini au mois de juin.

Une fois que le fuseau dans lequel l'ouvrage va pouvoir s'insérer sera défini, les échanges continueront et des études de détail seront réalisées pour déterminer, au sein du fuseau retenu, le tracé précis qui sera présenté à la Déclaration d'Utilité Publique en 2025.

Ce processus sera réalisé en concertation avec le territoire, les associations et les propriétaires, en intégrant la position de chacun.

Aujourd'hui, c'est une première étape avec 8 combinaisons possibles : la combinatoire de ces 2 longitudinales et ces 3 transversales donne 8 passages possibles.

L'objectif de la réunion était de présenter ces hypothèses de fuseaux. RTE va dorénavant aller au-devant des habitants pour leur présenter le projet, connaître leur avis, leur contradiction et essayer d'y répondre au mieux.

**Monsieur le Préfet** donne la parole aux participants et ouvre le temps d'échanges.

**Temps d'échange :**

**Patrick DE CAROLIS, maire d'Arles**, remercie monsieur le préfet pour l'invitation à cette deuxième réunion de concertation.

Il précise que le mot validé a été prononcé à plusieurs reprises, or le fait d'être convié ne signifie pas validation puisqu'il n'y a pas eu d'expression officielle sur le fait d'être d'accord.

M. DE CAROLIS salue les collaborateurs de RTE qui ont été rencontrés, et qui dans ce projet font le maximum pour limiter l'impact du projet. Projet qui a un but extrêmement louable qui est de décarboner l'énergie et d'accentuer l'activité industrielle de Fos dans les meilleures conditions.

Mais il explique que le revers de la médaille est que le projet a un impact considérable sur l'environnement, la biodiversité, la faune, la flore, sur les terres agricoles, sur une commune qui a deux parcs régionaux, sur une commune inscrite grâce à 2 monuments, une commune, Arles, qui vit essentiellement et principalement de son activité touristique. Ce que ce projet vient perturber le paysage.

Il précise que la question de « Comment décarboner et comment préserver notre environnement ? » représente une contradiction sur laquelle il va falloir se pencher, et ce projet ne semble pas concilier cette contradiction. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la commune est réservée et, tout en comprenant les objectifs louables, ne peut porter ce projet vis-à-vis de sa population, qui va être considérablement impactée par ce dernier.

M. DE CAROLIS fait un parallèle avec le projet du contournement autoroutier Arlésien dont il est question depuis 30 ans et pour lequel on se bat toujours pour qu'il permette de rayer une erreur des années 70, qui engendre des problèmes de santé publique. Il ajoute qu'il ne faudrait pas faire la même erreur aujourd'hui, cette année ou dans deux ans, et qu'il faut faire très attention à ce que l'on fait.

**Lucien LIMOUSIN, maire de Tarascon**, souhaite s'associer aux propos de Monsieur le maire d'Arles et saluer chacun et chacune à cette tribune.

Concernant le fuseau Est, qui passe à Tarascon, il indique ne pas avoir entendu parler du massif de la Montagnette parmi les enjeux prioritaires. Il indique avoir compris dans la présentation qu'il s'agissait du massif de la Montagnette, lorsqu'on indique que le relief pouvait atténuer la visibilité de loin de cette ligne. Il précise que le classement du massif de la Montagnette date du 17 décembre 1970, et qu'il existe une Directive Paysagère dans ce massif.

Concernant l'aspect humain, M. LIMOUSIN explique qu'il y a quelques semaines, un agriculteur s'est vu limité dans son projet d'implantation de villa par une décision de justice au titre de la Directive Paysagère. Aujourd'hui, on pourrait prendre le risque de voir apparaître dans la zone un pylône de 60 m de haut avec une base de 75 m<sup>2</sup>. Il estime donc qu'il faut une certaine cohérence et que l'aspect humain ne devrait pas être totalement écarté de cette cohérence.

Il ajoute également que ce fuseau passe dans une zone d'expansion de crue qui n'a pas été mentionnée, or le plan de prévention du risque inondation s'impose à tous, pour permettre à ce que l'eau puisse s'écouler, surtout lorsqu'il s'agit d'un pylône. Il se questionne donc sur l'écoulement des eaux lorsqu'auront été érigés les pieds du pylône, en plein milieu de cette zone.

De plus, le massif de la Montagnette présente à sa base une plaine agricole très riche due aux alluvions qui ont été déposés. Il existe également un passage d'un fuseau pour la conduite gazière (TRAPIL) et la présence d'emplacements réservés non mentionnés.

Il semble donc qu'il y ait des oublis dans la présentation, notamment sur la zone d'expansion, pour le massif de la Montagnette avec sa directive paysagère, et sur l'aspect humain.

**René RAIMONDI, maire de Fos-sur-Mer** souhaite préciser que lorsque la zone de Fos a été construite, on a détruit pratiquement 7500 hectares de Crau et de Camargue. Pendant des années, cette zone, essentiellement pour des problèmes routiers, a été un peu abandonnée malgré tout ce qu'elle allait donner pour le développement économique.

Il explique qu'aujourd'hui, on voit arriver une nouvelle ère qui va s'attaquer à ce problème de santé publique, en lien avec des usines dont les émissions ont été reconnues comme étant dangereuses. Il est donc indispensable d'engager quelque chose de vertueux.

M. RAIMONDI comprend tout ce qui a été dit, toutes ces problématiques qui ont été soulevées, et comprend qu'il va falloir trouver des solutions. Il faut essayer de minimiser les impacts, sans s'octroyer le droit de sacrifier un secteur. Il se demande ce qu'il pourrait advenir si toutes les usines qui sont annoncées sur le territoire de Fos ne sont finalement pas construites. Si l'électricité n'arrive pas sur ce secteur, c'est toute l'industrie existante qui disparaîtra parce qu'elle sera obsolète, et parce qu'on ira ailleurs en France ou ailleurs dans le monde.

Il conclut qu'il y a un enjeu fort lié à la délocalisation, un enjeu humain, et qu'il ne faut pas sacrifier ces lieux, mais trouver une solution qui soit plus ou moins acceptable. Monsieur le Maire entend encore une fois tout ce qui a été dit et la justesse de ce qui a pu être dit.

**François BERNARDINI, maire d'Istres et vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence,**

Il souligne la nécessité absolue du projet, au vu du problème d'ordre national de décarbonation et de maintien de l'activité industrielle. Cette zone doit pouvoir accueillir des industries nouvelles, c'est donc une condition absolue et il n'y a pas de concession à faire. La métropole et son président sont de cet avis, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas émettre des réserves, comme l'a rappelé le maire d'Arles.

Il explique que le projet a des bases, sur lesquelles il faut réfléchir avec des possibilités qui ne sont pas arrêtées. Les transversales montrent bien qu'il reste un travail à faire pour trouver la bonne direction, et il va falloir étudier précisément ce qui a été présenté, tronçon par tronçon, avec les maires, dans le cadre de l'intérêt général.

**Martial ALVAREZ, maire de Port-Saint-Louis,** explique que la difficulté pour les maires est qu'ils ne voient pas immédiatement apparaître un bénéfice mais un impact pour l'environnement et les concitoyens. Beaucoup de citoyens vont travailler à Fos, et il va donc falloir trouver un consensus. Il rejoint les propos du maire d'Arles et ajoute qu'il va falloir trouver une solution. Il sera important d'apporter des réponses à des dossiers ouverts depuis trop longtemps (autoroutes, franchissement du Rhône, problèmes du quotidien) pour améliorer l'acceptabilité du projet.

M. ALVAREZ indique que ce sera difficile de trouver un consensus, et que les maires auront des difficultés à soutenir un projet qui ne fait pas apparaître immédiatement un intérêt s'il n'y a pas d'investissements par ailleurs sur d'autres projets.

Il conclut que la vitesse à laquelle il est demandé de s'engager dans ces chantiers liés à l'industrialisation et à la décarbonation et la transition énergétique est très rapide, mais il est nécessaire de travailler sérieusement sur les impacts et réouvrir les vieux dossiers qui vont faciliter l'acceptabilité des populations.

**Julien SANCHEZ, maire de Beaucaire**, explique qu'en plus d'être délaissée en termes de services publics, sa ville est désormais considérée comme la poubelle des Bouches du Rhône.

En tant que maire, il refuse ce projet et précise qu'habituellement, une seule des contraintes présentées suffit à faire interdire tout projet, ce qui ne semble pas être le cas ici.

M. SANCHEZ indique que ce projet impacterait le tourisme, le patrimoine etc. et peut créer de la division entre les communes concernées (Arles, Beaucaire ou Tarascon).

M. SANCHEZ ne souhaite pas être le maire qui a accepté ce projet sur le territoire. En matière d'agriculture, le territoire dispose de plusieurs appellations, dont les Costières de Nîmes qui est une appellation importante et que l'un des fuseaux proposés impacterait. Le projet ne prend pas en compte les costières de Nîmes et l'agriculture. On n'a pas le droit de construire des hangars et on va mettre des poteaux immondes sur le territoire.

Monsieur le maire termine en indiquant qu'il s'opposera par tous les moyens au passage de ce projet sur le territoire, pour retarder au maximum et faire obstacle, et ce à l'unanimité du conseil. Il y mettra toute son énergie, en faisant beaucoup de bruit.

**Monsieur MILESI, CPIE Rhône Pays d'Arles**, indique ne pas avoir participé à la première réunion mais avoir consulté tous les documents

On peut imaginer des solutions alternatives, une ligne de 225kV au lieu de 400kV etc.

La concertation gagnerait peut-être à être moins jacobine, moins gaulliste, et en prenant plus de temps pour discuter avec les gens.

Il explique n'être absolument pas contre ce projet, ce dernier étant nécessaire pour les territoires et nécessaire pour la planète, mais il se doit d'être exemplaire pour les territoires et pour la France. Il se demande s'il ne faudrait pas prendre quelques mois supplémentaires pour échanger sur les solutions techniques, et voir celles qui sont les moins impactantes secteur par secteur, et s'il ne faudrait pas également redimensionner les projets et les besoins, puisque Gravithy, Carbon et d'autres projets, ne vont pas nécessairement se faire dans les délais annoncés.

**Bruno EMERIC, administrateur des syndicats agricoles du département du Gard**, explique qu'ils ont pris le temps de recevoir RTE. RTE, s'ils ont pris le temps d'écouter au début, ce n'est plus le cas désormais

On a modifié ces périmètres, pourquoi ne pas prendre une ligne existante ?

On vient sur une plaine agricole, à la fois chargée d'histoire, touristique ou les agriculteurs ont besoin de leur activité. Cette activité touristique est indispensable.

Or cette ligne présentée pour régler le problème des industriels de Fos, c'est encore les agriculteurs qui vont supporter ces pylônes sans prendre en compte le monde agricole. C'est similaire à ce qui se passe aujourd'hui dans le domaine de l'agriculture, on ne nous écoute pas. Les tracés de faisceaux qui ont été faits ne suivent en rien le tracé des lignes existantes.

Si RTE ne sait pas enterrer les lignes 400 000 volts, et bien soyons humbles et on leur demande d'enterrer une ligne 225 000 volts.

Toutes les industries qu'on veut implanter à Fos et si on faisait preuve de sagesse, pourquoi ne pas les implanter à proximité d'une centrale nucléaire ? Ou on peut faire de façon originale et avec sagesse et s'installer à côté de sources d'énergie et tout rassembler à Fos.

Il s'agit de trouver des solutions et avancer mais avec sagesse et dialogue. Cela suppose qu'on nous écoute sinon ça va être le conflit, ce qu'on vient de vivre la semaine dernière car on n'écoute plus le monde agricole.

#### **Jean Michel DIAZ, TOTAL ENERGIES**

M. DIAZ souhaite rappeler que nous avons tous le devoir et la responsabilité collective de lutter contre le dérèglement climatique. Il explique que, même si les gaz à effet de serre d'une industrie sont émis en majorité localement, l'impact se fait sentir à l'échelle de la planète, et c'est pour cette raison que la responsabilité est collective, quel que soit l'endroit où l'on se trouve.

Il ajoute que nous vivons actuellement un moment historique, avec des nombreux investissements, où l'on doit faire le choix de la décarbonation. Et si l'on rate cette opportunité, cela ne se reproduira plus sur ce territoire.

En tant qu'industriel depuis 34 ans, il explique que pour un projet, il se passe maximum 2 ans entre l'instant où l'on choisit le lieu d'implantation et la décision de « Go/No go », et qu'il faut donc dans cette période être capable d'apporter des réponses certaines aux industriels, notamment sur ces besoins en décarbonation, sans quoi le projet pourrait ne pas aboutir.

M. DIAZ souhaite ajouter qu'à ce jour, les emplois sur Fos sont pourvus à environ 20% par des habitants des communes au nord-ouest des Bouches-du-Rhône et au-delà (notamment Saint-Martin-de-Crau), et qu'avec les 10 à 15000 emplois amenés par les industries nouvelles, cela pourrait faire monter ce taux à 30%. Il y a donc un fort enjeu pour la population de ces territoires, et cela mérite réflexion.

**Stéphane COPPEY, FNE**, explique que ce projet de ligne repose sur des projets d'industrialisation à Fos, qui sont à ce jour à l'état de concertation, et qui restent donc hypothétiques. Il questionne donc la cohérence de ce projet en termes de calendrier, également en lien avec la production d'énergie. M. COPPEY regrette par ailleurs de ne pas avoir davantage d'explications, de démonstrations et de chiffres sur les solutions alternatives (nucléaires, ligne 225kV enterrée, sous-fluviale etc.). Enfin, il explique qu'à Fos, des emplois sont créés à un endroit particulièrement inaccessible, et qu'il faudrait plutôt en créer à des endroits qui sont plus accessibles.

**Alexandre COUTURIER, agriculteur et vice-président du Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCAU)**, rappelle que l'agriculture traverse une crise économique, impactant la santé physique et psychologique des agriculteurs. Il évoque le rôle essentiel du monde agricole dans le cycle de l'eau sur le territoire, et le fait que ce dernier supporte la quasi-exclusivité des charges financières de cette eau.

Il explique que, dans ce cadre de vie, il reste le patrimoine. En effet, l'agriculture essaye de diversifier en développant l'écotourisme et M. COUTURIER se demande donc ce qui se passera

lorsqu'il y aura des poteaux de 50-60m qui vont venir impacter la valeur patrimoniale du territoire et le tourisme.

Il trouve le raisonnement du tracé en ligne directe de Jonquières à Fos quelque peu simpliste, et aurait souhaité une réflexion plus imaginative, en étudiant d'autres solutions, avec par exemple un passage par la Durance ou des lignes enterrées.

M. COUTURIER souhaiterait, pour pouvoir se faire une opinion quant à l'intérêt général du projet, avoir des chiffres sur les enjeux socio-économiques et les mettre en perspective avec les investissements qui sont faits.

**Le maire d'Istres** intervient pour préciser qu'il vient d'avoir la confirmation que la position de la présidente du Conseil Départemental est équivalente à la sienne.

**Christophe BERASSEN** souhaite rappeler que les besoins en énergie électrique sont considérables, de l'ordre de 5000 à 6000 mégawatts, et que cela a été au cœur de la réflexion sur le dimensionnement de l'ouvrage. Afin d'assurer ce besoin supplémentaire et la sécurisation de l'alimentation électrique régionale, tout en prenant en compte les incertitudes et les flexibilités de production (via les énergies renouvelables), il a été décidé de garantir une capacité d'accueil pour la zone de Fos 3000 MW, 24h/24, ce qui permettra de garantir un équilibre entre la consommation et la production.

Il précise qu'à ce jour, il n'existe pas de projet de capacité et de longueur équivalentes en courant alternatif. En courant continu, il existe d'autres technologies, mais sur d'autres types de projets (par exemple des raccordements d'unités de production offshore), et ce n'est pas une solution pertinente sur les niveaux de puissance considérés. Enfin, la technologie souterraine est usuellement utilisée pour des lignes 63000 volts ou 225000 volts, et pour avoir une idée de l'échelle, la plus grosse liaison réalisée en souterrain en 225 kV en PACA, posée dans un cadre très particulier, est de 500 MW. Or le projet ici est de 5000 à 6000 MW.

M. BERASSEN termine en rappelant que l'on est dans un processus de concertation, déjà engagé depuis plusieurs mois, avec de nombreuses rencontres qui ont permis de proposer l'aire d'étude soumise à la validation du préfet le 16 novembre dernier. RTE continue de travailler avec le territoire afin de construire la solution la plus pertinente compte tenu des nombreux enjeux.

**Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON, Conseillère Régionale**, indique qu'il y a 4 points à retenir : la souveraineté industrielle, la décarbonation, l'emploi et la souveraineté énergétique.

Une personne l'interpelle dans la salle pour lui indiquer qu'elle a oublié l'agriculture.

Mme CAMPAGNOLA-SAVON répond que les enjeux agricoles sont pris en compte par la région, qu'elle comprend ce qui a été dit, et que les agriculteurs auront aussi besoin de la souveraineté énergétique. Mme CAMPAGNOLA-SAVON insiste sur le fait que c'est un projet d'intérêt général, afin que la région ait une alimentation suffisante en électricité, en lien avec les implantations industrielles qui vont produire mais également consommer.

Elle remercie RTE pour son travail, parfois délicat, et précise que certains fuseaux apparaissent comme étant évidents. Il faut donc poursuivre ce travail en bonne intelligence afin de permettre l'acceptabilité de ce projet dont on a tous besoin.

Le travail doit continuer en lien avec l'ensemble des acteurs, particulièrement les élus avec lesquels un travail de « dentelle » devra être mené. Ce projet devra être mené en prenant en compte l'ensemble des enjeux et spécificités du territoire, ceci en bonne intelligence, tous ensemble et dans des délais en phase avec les développements attendus.

**Jean-Luc CHAUVIN, Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Bouches-du-Rhône**, explique que l'enjeu principal, pour tous et y compris pour le monde agricole, est le réchauffement climatique. Il est nécessaire de garantir aux grandes entreprises et aux industriels, qui vont participer à la décarbonation et à la souveraineté industrielle de la France, qu'ils auront l'eau et l'électricité nécessaires pour s'installer dans la zone, sans quoi ils pourraient aller s'implanter ailleurs, en Europe ou dans le monde. Il ajoute que la décarbonation concerne également le logement, avec notamment l'installation de nombreuses pompes à chaleur, mais également la mobilité, avec le développement des voitures électriques. Le besoin d'usage n'est donc pas seulement industriel, et il est nécessaire de solutionner la dépendance énergétique de notre région, puisqu'aujourd'hui on produit seulement 40% des besoins actuels.

Au sujet de la concertation, il explique que ce n'est jamais parfait, et que si tout le monde s'accorde sur le besoin en électricité, personne ne veut accueillir les installations nécessaires.

Un membre du **conseil d'administration du Centre Ornithologique du Gard (COGard)** prend le micro et passe la parole à **Julie PERNIN, chargée d'études ornithologue et naturaliste au COGard**. Elle explique travailler en concertation avec RTE pour définir et hiérarchiser les enjeux liés à la biodiversité dans l'aire d'étude, puis évoque les espèces sensibles à l'électrocution ou collision avec les lignes électriques. Elle cite 13 espèces et le Programme européen LIFE auquel RTE est adhérent.

M. MIRMAND précise que l'on est au début de la concertation et qu'il n'est pas nécessaire de lister toutes les espèces protégées, que la concertation ne s'arrête pas aujourd'hui et qu'il y aura des occasions de parler de l'environnement, ce qui est essentiel.

Madame PERNIN poursuit en expliquant qu'il existe déjà des problèmes de mortalité connus localement, par exemple pour les cigognes, et l'installation d'une nouvelle ligne de 400 kV viendra augmenter ces problèmes. Elle termine en insistant sur l'importance de mettre en place des suivis poussés pour mieux comprendre ce site.

#### **Éric BLOT, directeur du PNR des Alpilles**

Monsieur BLOT souhaite intervenir sur plusieurs sujets : le premier concerne les risques d'incendies et de feux de forêts, auxquels les Alpilles et la Montagnette sont fortement assujettis. La ligne aérienne ne facilitera pas l'intervention des secours et aura des impacts sur les niveaux de risques et les méthodes de luttés aériennes.

Le deuxième point qu'il aborde concerne la classification des réserves naturelles régionales en sous catégories des réserves naturelles nationales, ce qui ne semble pas exact en termes de droit français. Ces réserves ne sont pas hiérarchisées et ont des niveaux de protection forts. Il semble que ce point doive être corrigé.

Autre élément, M. BLOT indique que l'ensemble des communes membres du PNR des Alpilles a délibéré défavorablement contre le projet le 22 janvier 2024. Il semble par ailleurs qu'il y ait un

sujet de compatibilité entre le projet porté par RTE et la charte du PNR, puisqu'un fuseau empiète sur le périmètre du PNR.

Il explique également qu'il est nécessaire de maintenir de la cohérence entre les politiques publiques, et à plus forte mesure au niveau d'un périmètre de PNR. Il faut faire attention à ne pas opposer l'économie industrielle et l'économie de territoire existante autour des espaces de la Camargue, de la Crau, des Alpilles, du Pays d'Arles, non délocalisable, et dont les enjeux sont également importants.

M. BLOT explique qu'il trouve la réponse apportée par RTE banale - une ligne aérienne - et en décalage avec les projets de décarbonation enthousiasmants en cours sur la zone de Fos. Il souhaiterait que les solutions alternatives (type nucléaire) soient étudiées et que soient anticipés les futurs besoins électriques et les infrastructures nécessaires dans 5, 10 ans.

**Mandy GRAILLON, Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, canton du pays d'Arles**

Mme GRAILLON indique qu'elle n'est pas favorable à ce projet, car il est à rebours de l'Histoire. Comme il a été indiqué, l'électrification et les projets de décarbonation sont enthousiasmants, ainsi que la création d'emplois associés, et cette vision du territoire n'est pas contestée. En revanche, on ne peut pas se résoudre à voir un projet de ligne 400kV traverser le territoire, générant des impacts paysagers, des nuisances sonores. Elle explique que ces impacts ne sont pas anecdotiques.

Mme GRAILLON rappelle également que ce projet accroîtra les difficultés qu'ont les élus à expliquer au quotidien l'impossibilité pour les porteurs de projets économiques, les agriculteurs, de réaliser certains projets en raison de contraintes techniques souvent dictées par l'Etat.

Elle indique également qu'elle ne peut se résoudre à voir sacrifié un territoire au profit d'un territoire voisin.

**Jacques-Thierry MONTI, représentant la CCI du Gard**, indique qu'il souhaiterait que soient développés les atouts et les intérêts du projet pour le Gard du point de vue de la sécurité électrique.

**Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône** indique que de nombreux points de vue se sont exprimés. Ils témoignent naturellement d'une extrême complexité au regard des nombreux enjeux liés aux paysages, aux monuments historiques, au patrimoine, à l'agriculture, l'environnement et liées à l'habitat, notamment. Tous ces enjeux illustrent la difficulté de la tâche, qui est de pouvoir réaliser une infrastructure que certains ont qualifiée d'obsolète ou de rétrograde mais qui, jusqu'à plus ample information, est encore le seul moyen d'atteindre l'objectif de décarbonation et d'industrialisation auquel nous sommes confrontés.

Il poursuit en expliquant que le nucléaire sera peut-être, comme l'a mentionné Monsieur le directeur du PNR des Alpilles, dans 20 ans ou dans 30 ans, une solution avec des premières centrales SMR expérimentales aux alentours de 2035. Si l'on considère qu'il faudra peut-être 10 années supplémentaires pour voir ce type de solution se concrétiser sur le territoire, la temporalité n'est pas la bonne. La temporalité de ces projets, par ailleurs privilégiés à proximité des sites nucléaires historiques, n'est pas à horizon 3 ou 5 ans, comme c'est le cas du projet.

Il insiste sur le fait que disposer de cette énergie est un « game changer », et on peut spéculer sur le futur industriel de la zone dans les prochaines années, mais ne nous leurrions pas : s'il n'y a pas d'énergie sur ce territoire, disposer de foncier ne permettra pas d'accueillir les porteurs de projets tels que Gravithy, H2V, Carbon, ainsi que les autres entreprises qui préféreront Dunkerque ou Le Havre.

Monsieur le préfet rappelle l'importance de maintenir une activité économique pour assurer la pérennité de l'emploi et offrir la possibilité aux générations futures d'avoir des perspectives de création de richesse. Il semble que cela soit important aussi pour l'ensemble de la population qui vit sur ce territoire.

La décarbonation est une exigence absolue. Celle-ci passe, comme en témoignent les analyses présentées le 27 novembre 2023 lors de la COP territoriale de la Région PACA, par une réduction des émissions des entreprises qui sont sur le territoire, ArcelorMittal notamment.

Si nous ne menons pas ces efforts, ne nous leurrions pas, les entreprises fermeront comme l'a évoqué M. RAIMONDI. Il est évident que les groupes internationaux comme ArcelorMittal ne resteront pas sur un territoire qui sera hors marché, parce que la production y sera plus onéreuse que partout ailleurs dans le monde, et parce que les contraintes d'implantation y seront plus fortes qu'ailleurs.

Monsieur le Préfet fait une parenthèse historique : Napoléon III a beaucoup fait en matière de développement des chemins de fer et, si la même concertation avait eu lieu à l'époque, les arguments liés aux nuisances auraient sûrement également été mentionnés par les habitants situés au bord de la ligne. Cependant, au bout de la ligne, les gares ont permis de créer de la prospérité. Un certain nombre de communes qui, il y a 100-150 ans, n'ont pas voulu avoir une gare sur leur territoire parce que, précisément, elles considéraient que cela pouvait entraîner un certain nombre de nuisances. Ce sont les mêmes communes qui, quelques dizaines d'années après, ont regretté que le développement économique ne se concrétise pas chez elles.

Aujourd'hui, par analogie, nous sommes quelque peu dans cette situation. On peut contester le principe de la ligne électrique, du maintien de l'industrie, mais les faits sont assez têtus et il ne faudrait pas que les générations futures nous fassent le reproche d'être passés à côté d'un certain nombre d'ambitions et d'opportunités auxquels nous aurions pu répondre collectivement.

Cette ligne électrique doit être construite avec l'ensemble des acteurs du territoire et doit répondre à toutes les exigences qui ont été exprimées, patrimoniales - comme l'a rappelé Monsieur le maire d'Arles - environnementales et agricoles. Nous avons la possibilité ensemble de faire un beau projet qui réponde à un certain nombre de ces objectifs, notamment en permettant le démontage de lignes électriques existantes.

Cette démarche de concertation vise donc à rechercher le tracé qui permettra de réduire les impacts pour le territoire de façon à tendre vers l'autonomie et la sécurité énergétique, et répondre aux enjeux de réindustrialisation et de décarbonation, essentiels pour notre avenir.

C'est un projet de territoire qui doit se conjuguer avec d'autres objectifs, comme l'a évoqué Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, en lien avec les besoins qu'expriment les habitants, les élus, en matière d'aménités qui n'ont pas été aménagées depuis plusieurs années, en matière de mobilité automobile, de couverture sanitaire, de logement etc.

Parallèlement à cette liaison électrique, il faut aussi réaliser le contournement d'Arles et nous avançons sur ce sujet. Il faut également réaliser le contournement Martigues-Port de Bouc ainsi

que Fos–Salon. Toutes ces infrastructures sont nécessaires et le projet de liaison électrique doit s'intégrer dans cet ensemble.

L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner le développement du territoire, sans le rudoyer et en réalisant des choix d'investissement raisonnés et adaptés au territoire.

Monsieur le Préfet laisse la parole à RTE pour rappeler les objectifs et les étapes suivantes puisque la concertation n'est pas terminée et qu'elle va naturellement se poursuivre, individuellement, collectivement, avec des réunions publiques qui s'ouvrent à partir du mois de février.

**Pascale HENAFF** reprend la parole pour annoncer les dates de la concertation avec le public :

- 12 février : ouverture du site internet dédié à la concertation ;
- 15 février : réunion d'ouverture à Jonquières-Saint-Vincent (la clôture aura lieu à Fos-sur-Mer) ;
- Pendant la concertation : 2 ateliers thématiques dans le Gard, et 2 dans les Bouches-du-Rhône, et un minibus qui ira à la rencontre des habitants.

Elle précise que des réunions pourront être organisées à la demande d'organismes socio-professionnels, et des permanences seront mises en place, tout cela sous le rôle d'un commissaire enquêteur et sous l'égide de Monsieur le préfet.

**Christophe BERASSEN** précise que la concertation Fontaine se poursuivra également avec le choix du fuseau de moindre impact au mois de juin.

**Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône** remercie l'assemblée et clôture la réunion.

-----  
La réunion se termine à 17H45

-----  
Le Préfet des Bouches-du-Rhône